



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 129152

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les cours de langues étrangères, notamment d'arabe, dispensés dans les écoles primaires, hors du temps scolaire mais sous le contrôle du ministère. Il lui demande de lui préciser l'origine de cette décision et de lui expliquer la légitimité d'encourager, même sous contrôle indirect de l'État, l'apprentissage de langues à de jeunes enfants, en contradiction avec l'objectif républicain de l'assimilation des étrangers en France. Il lui demande, enfin, de préciser la portée des contrôles administratif et financier pesant sur ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129152

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1784

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)